

Question n°1

Rénovation de l'école des Ormeaux

Groupe : Fontenay au cœur

La rénovation de l'école des Ormeaux est un projet important, attendu par la communauté éducative, et sur lequel nos services travaillent depuis plusieurs années.

Après une première version apparue surdimensionnée en termes de capacité d'accueil, et donc de coût, nous avons revu le projet pour le faire répondre à deux impératifs.

Le premier : l'optimisation énergétique des bâtiments, afin de réduire de 60 % la consommation d'énergie liée au chauffage et de permettre une forme de climatisation naturelle en été.

Le second : l'optimisation fonctionnelle de l'école, afin de répondre aux demandes issues de la concertation avec la communauté éducative, et d'améliorer concrètement le confort, l'efficacité et la qualité des espaces pour les enfants comme pour les enseignants.

Ce projet était finalisé et financé, notamment dans le cadre du contrat département-ville.

Or, il semble qu'une réunion d'information ait récemment eu lieu avec les enseignants, au cours de laquelle ils auraient été informés d'une réduction drastique du projet : seuls seraient désormais conservés les travaux de désamiantage et d'optimisation énergétique, tandis que les améliorations fonctionnelles demandées par les parents et les enseignants seraient abandonnées. La raison avancée serait la volonté de réduire le coût global de l'opération.

Cette nouvelle est surprenante à deux égards.

1. D'abord, parce que Madame Broecker, dès avril 2024 - preuve que ce projet n'est pas né dans la précipitation - s'était singularisée en étant la seule conseillère départementale de cette mandature **à voter contre l'avenant au contrat départemental de sa propre ville**. Cet avenant était pourtant nécessaire pour adapter le montant des subventions au nouveau coût du projet. Elle avait alors justifié son vote en affirmant que la baisse du coût du projet traduisait le désintérêt de la majorité de l'époque pour l'école et la petite enfance.

En toute logique, elle devrait donc tirer aujourd'hui les mêmes conclusions à l'égard de l'actuelle majorité.

2. Ensuite, parce que votre majorité a fait campagne en promettant une nouvelle gouvernance fondée sur la concertation et la co-élaboration des projets. Or, abandonner la plupart des demandes exprimées par la communauté éducative reviendrait, à l'évidence, à bafouer encore une promesse de campagne.

Pouvez-vous donc nous préciser le nouveau montant de la rénovation de l'école des Ormeaux, les éléments du projet qui ont été abandonnés, et les éventuelles solutions alternatives envisagées pour répondre aux attentes des enseignants et des parents ?

Pouvez-vous également nous indiquer quelle sera l'**adaptation à la baisse de la subvention départementale**, puisque celle-ci ne peut excéder 50 % du coût total du projet ?

Enfin, comment **comptez-vous réaffecter cette somme sur d'autres projets** du contrat 2023-2025, si cela est encore possible, en faisant jouer la fongibilité des enveloppes ? Ou devons-nous comprendre que vous ferez le deuil des subventions correspondantes, qui seraient alors, hélas, perdues pour la ville ?

Je vous remercie.

Question n°2

Constructions immobilières sur la ville

Groupe : Fontenay au cœur

Lors d'entretiens récents avec des porteurs de projets immobiliers sur notre ville, vous avez semble-t-il déclaré :
« Aucun projet immobilier ne se fera sur Fontenay dans les six prochaines années »

Empêcher toute construction immobilière sur une ville de 25 000 habitants pendant six ans, dans le contexte démographique actuel serait, nous le savons tous, dangereux, sauf à observer un effondrement de la population de notre ville, une fermeture inévitable d'un groupe scolaire, une altération de sa situation financière conséquence de la baisse des valeurs locatives, qui conditionnent le rendement de la TF et de la DGF, et un nouveau déclin du commerce local, rappelons que 14 cellules commerciales étaient vacantes en 2014 rue Boucicaut.

Vous promettiez de plus lors de la campagne, non un gel complet des constructions mais la production de logements « abordables ».

Doit-on comprendre que la politique de votre majorité sera un retour à la ligne Buchet qui a prévalu pendant vingt ans avant 2014, c'est-à-dire 0 projet immobilier d'accession à la propriété, et poursuite de la construction exclusive de logements sociaux, avec pour conséquence une augmentation supplémentaire du taux de logements sociaux dans notre ville, qui est déjà de 45%.

Pouvez-vous nous préciser la ligne politique de votre majorité sur ce point crucial pour l'avenir de Fontenay-aux-Roses ?

Question n°3

Relogements de la phase 3 de la reconstruction des Paradis.

Groupe : Fontenay au cœur

Alors même que la reconstruction des immeubles de la phase 2 a commencé, la poursuite de l'opération nécessite désormais le relogement des locataires des rues François-Villon et André-Chénier, correspondant à la phase 3 du projet.

Cette étape revêt une importance particulière pour les immeubles de la rue François-Villon, dont la démolition doit permettre la libération du foncier nécessaire à l'installation du collège provisoire destiné à accueillir les élèves des Ormeaux pendant les travaux de rénovation de leur établissement.

Or, la suspension pendant plusieurs semaines des comités de pilotage de l'opération et le peu d'informations communiquées sur l'avancement des relogements suscitent des inquiétudes légitimes quant au respect du calendrier.

En effet, les procédures de relogement, l'obtention du permis de démolir, les opérations de curage et de désamiantage puis la démolition effective des bâtiments nécessitent des délais importants.

Ces délais sont d'autant plus stratégiques que le collège provisoire actuellement utilisé dans le cadre de la rénovation d'un établissement à Bagneux ne pourra être réimplanté à Fontenay-aux-Roses que si le terrain est disponible au moment où le Département devra en décider la réaffectation.

Un retard trop important sur la phase 3 pourrait donc compromettre cette opportunité et conduire à un nouveau report de la rénovation du collège des Ormeaux, pourtant attendue depuis de nombreuses années par les élèves, les familles et les équipes éducatives.

Pouvez-vous nous indiquer :

- **le nombre de ménages relogés à ce jour dans le cadre de la phase 3 ;**
- **le nombre de ménages restant à reloger ;**
- **le calendrier prévisionnel d'achèvement des relogements ;**
- **le calendrier prévisionnel de dépôt du permis de démolir, de curage, de désamiantage et de démolition des immeubles de la rue François-Villon ;**
- **ainsi que les échanges intervenus avec le Département concernant l'installation du collège provisoire et les garanties dont vous disposez aujourd'hui quant à la préservation de cette opportunité pour Fontenay-aux-Roses.**

Je vous remercie.

Question n°4

Retransmission de la finale de la ligue des clubs champions à la maison de quartier

Groupe : Fontenay au cœur

Comme l'année dernière, l'association Les Paradis souhaitait organiser aux Blagis la retransmission de la finale de la Ligue des Champions PSG-Arsenal afin de permettre aux habitants du quartier de partager cet événement sportif dans un cadre convivial et familial. Cette initiative avait été préparée de longue date et l'association avait effectué sa demande dans les formes habituelles. Avant le changement de majorité, nous lui avons d'ailleurs donné notre accord de principe.

Nous rappelons que l'événement organisé l'année précédente s'était déroulé dans d'excellentes conditions, sans incident particulier, grâce notamment à l'implication des familles, des bénévoles, de l'association et des acteurs du quartier.

Or, alors que tout était prêt, que les habitants étaient informés, que les bénévoles étaient mobilisés et que l'événement était attendu par de nombreuses familles, l'association a appris moins de 48 heures avant le coup d'envoi que la retransmission en extérieur était refusée.

Le motif avancé était l'existence d'un prétendu arrêté préfectoral. Pourtant de nombreuses retransmissions en extérieur ont été maintenues dans les communes voisines, notamment à Antony. Chacun comprend donc qu'il ne s'agissait pas d'une interdiction générale mais bien d'une décision locale.

Afin de maintenir malgré tout l'événement :

- l'association a accepté de se replier vers la Maison de Quartier. Une jauge maximale de 90 personnes lui a alors été imposée, rendant l'organisation irréaliste au regard de l'affluence attendue pour une finale historique du PSG.
- Une dernière solution a ensuite été proposée (à l'opposé du quartier): organiser la retransmission au stade du Panorama. Cette demande a également été refusée.

Au final, aucune des solutions permettant le maintien de l'événement n'a été retenue et les habitants des Blagis ont été privés, au dernier moment, d'un moment de convivialité qui avait pourtant fait ses preuves l'année précédente.

Cette décision est d'autant plus difficile à comprendre que les débordements intervenus après la rencontre, notamment les tirs de mortiers visant la médiathèque, démontrent qu'un événement encadré associant les familles et les acteurs locaux n'était peut-être pas la plus mauvaise des options.

Elle l'est également au regard d'autres retransmissions ou rassemblements liés à la finale qui ont pu être observés ailleurs dans la ville, y compris lorsqu'ils débordaient largement sur l'espace public.

Il y aurait donc des choses qu'il est possible d'organiser en centre-ville mais pas aux Blagis ?

Pouvez-vous nous indiquer :

- **pourquoi cette décision n'a été communiquée à l'association que moins de 48 heures avant la rencontre alors que l'événement était préparé depuis plusieurs semaines ;**
- **Pourriez-vous nous communiquer l'arrêté du Préfet dont il est question ?**
- **quelle était la nature exacte des consignes, recommandations ou échanges intervenus avec la Préfecture ;**
- **et comment vous justifiez ce qui apparaît, aux yeux de nombreux habitants, comme un traitement particulièrement défavorable réservé aux Blagis par rapport à d'autres secteurs de la ville ?**

Je vous remercie.

Motion n°1

Motion relative au respect des engagements pris par la commune en matière de condition animale

Groupe : Fontenay au cœur

NOTE DE PRÉSENTATION

Depuis 2020, Fontenay-aux-Roses a développé une politique reconnue en faveur de la condition animale. Cette démarche s'est traduite par la création d'une délégation dédiée, la mise en œuvre d'actions concrètes de sensibilisation et de protection du vivant ainsi que par une prise de position claire contre l'exploitation des animaux dans les spectacles.

Cette orientation a notamment conduit à l'adoption, le 13 juillet 2020, d'un arrêté municipal interdisant les cirques avec animaux sur le territoire communal.

Par ailleurs, Mme la Maire a signé en mars 2026 la charte de l'association PAZ « Pour une ville qui prend au sérieux la condition animale », s'engageant notamment à ne pas autoriser de spectacles avec animaux sur le domaine municipal et à ne pas soutenir les événements liés à la captivité animale.

Plusieurs décisions récentes ont toutefois suscité des interrogations quant à la cohérence entre ces engagements et les orientations aujourd'hui mises en œuvre par la commune.

La présente motion ne vise pas à rouvrir un débat idéologique mais à permettre au Conseil municipal de réaffirmer clairement les principes qui fondent l'action de la commune en matière de condition animale et de confirmer sa volonté de respecter les engagements publics qui ont été pris.

Elle invite ainsi le Conseil municipal à se prononcer sur la poursuite d'une politique cohérente de respect du vivant et sur la nécessité de garantir la crédibilité de la parole publique lorsqu'elle engage la commune.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant que Fontenay-aux-Roses a développé depuis 2020 une politique reconnue en faveur de la protection animale, ayant notamment conduit à la création d'une délégation dédiée à la condition animale et à l'adoption de mesures visant à promouvoir le respect du vivant ;

Considérant que la commune a pris position dès le 13 juillet 2020 contre l'exploitation des animaux dans les spectacles en adoptant un arrêté interdisant les cirques avec animaux sur son territoire ;

Considérant que Mme Pauline Le Fur a signé la charte PAZ « Pour une ville qui prend au sérieux la condition animale » et s'est notamment engagée à :

- « Ne pas autoriser de spectacles avec des animaux domestiques ou sauvages sur le domaine municipal » ;
- « Ne pas soutenir par voie de communication les événements relatifs à la captivité animale » ;

Considérant que la commune a récemment autorisé un cirque puis a acheter une prestation de spectacle reposant sur la présentation d'animaux vivants auprès des enfants de la crèche Oasis ;

Considérant que les animaux utilisés dans les animations itinérantes sont des êtres sensibles dont le bien-être doit être pris en compte conformément à l'article L.214-1 du Code rural ;

Considérant que la sensibilisation des enfants au respect du vivant constitue un objectif éducatif majeur ;

Le Conseil municipal de Fontenay-aux-Roses :

- réaffirme son attachement à la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles ;
- réaffirme son opposition à l'utilisation d'animaux vivants à des fins de divertissement ou d'animation sur le domaine communal ;
- demande que la commune privilégie, pour ses actions éducatives et culturelles, des dispositifs de sensibilisation au vivant ne reposant pas sur l'exploitation d'animaux ;
- invite Mme la Maire à confirmer publiquement son intention de respecter les engagements qu'elle a personnellement souscrits en matière de condition animale ;
- demande qu'aucune nouvelle animation reposant sur la présentation d'animaux vivants ne soit organisée ou financée par la commune durant la mandature.

Vœu n°1

Vœu relatif à la poursuite du projet de réhabilitation du Théâtre des Sources et du cinéma Le Scarron

Groupe : Fontenay au cœur

NOTE DE PRÉSENTATION

Le Théâtre des Sources et le cinéma Le Scarron occupent une place particulière dans la vie culturelle de Fontenay-aux-Roses.

Il convient de rappeler qu'à la création de l'intercommunalité, sous la municipalité de Pascal Buchet, dont Gilles Mergy était l'adjoint aux finances, le théâtre et le cinéma ont été transférés à l'agglomération dans des conditions financières qui ont durablement fragilisé leur fonctionnement.

Le niveau de dépenses retenu pour le transfert ne correspondait pas aux besoins réels d'un équipement culturel de cette importance. Cette évaluation a certes permis d'alléger la contribution financière supportée par la Ville dans le cadre des mécanismes de compensation mis en place lors du transfert, mais elle a également laissé le Théâtre des Sources dans une situation de sous-financement chronique.

En 2014, l'enjeu n'était donc pas de développer le théâtre mais tout simplement d'assurer sa survie.

Pendant douze années, un travail considérable a été mené avec les équipes du théâtre, les partenaires culturels et la DRAC afin de redresser la situation, assainir le fonctionnement de l'équipement, reconstruire sa fréquentation, affirmer son identité autour de l'art de la parole et démontrer son utilité culturelle à l'échelle du territoire.

Ce travail de longue haleine a permis de sauver un équipement dont beaucoup considéraient alors que l'avenir n'était pas garanti.

Il a également permis d'obtenir de Vallée Sud Grand Paris le vote ferme d'une enveloppe de 9 millions d'euros destinée à sa réhabilitation complète.

Le projet élaboré avec les équipes du théâtre et validé par le territoire prévoit la création d'un équipement modernisé, accessible et ambitieux, avec une salle rénovée de 500 places, une scène agrandie, une salle de répétition, des espaces d'accueil repensés et un cinéma réhabilité. L'objectif annoncé était alors une réouverture en 2028.

Or les informations aujourd'hui publiées par Vallée Sud Grand Paris font désormais apparaître une fin de chantier en 2033.

Cette perspective est extrêmement préoccupante.

Sept années de fermeture ne constituent pas un simple retard de chantier. C'est le risque de voir disparaître progressivement tout ce qui a été reconstruit depuis 2014 : les publics, les partenaires, les compagnies accueillies, les réseaux professionnels, les habitudes culturelles et, finalement, l'identité même du Théâtre des Sources.

Les élus de Fontenay au Cœur proposent que majorité et opposition travaillent ensemble sur ce dossier afin de présenter une position commune de la Ville auprès de Vallée Sud Grand Paris. C'est ce que nous vous proposons aujourd'hui par ce vœu.

Il s'agit d'un sujet qui dépasse les clivages politiques et engage l'avenir culturel de notre commune pour les décennies à venir.

Le présent vœu vise donc à demander des garanties sur la poursuite effective du projet, sur son calendrier réel de réalisation et sur les moyens mis en œuvre pour que le Théâtre des Sources et le cinéma Le Scarron puissent rouvrir dans des délais compatibles avec leur pérennité.

Après douze années d'efforts pour sauver cet équipement, il serait incompréhensible que son avenir soit aujourd'hui compromis par des retards qui pourraient conduire à sa disparition de fait.

TEXTE DU VŒU :

Le Conseil municipal de Fontenay-aux-Roses,

Considérant que le Théâtre des Sources et le cinéma Le Scarron constituent des équipements culturels majeurs pour les habitants de Fontenay-aux-Roses et participent au rayonnement culturel de notre commune à l'échelle du territoire ;

Considérant que ces équipements ont fait l'objet de nombreuses années de travail, de réflexion et de concertation associant les équipes culturelles, les services compétents, les élus de la commune et de Vallée Sud Grand Paris ;

Considérant que le projet de réhabilitation du Théâtre des Sources et du cinéma Le Scarron a été approuvé par Vallée Sud Grand Paris et qu'une enveloppe d'investissement de 9 millions d'euros a été votée afin de permettre la réalisation de cette opération ;

Considérant que les premières phases du chantier ont déjà été engagées, notamment les travaux préparatoires, les démolitions intérieures et les opérations de désamiantage ;

Considérant que ce projet permettra de doter Fontenay-aux-Roses d'un équipement culturel modernisé comprenant notamment une salle de spectacle rénovée d'environ 500 places, une scène agrandie, une accessibilité améliorée, une salle de répétition dédiée, des espaces d'accueil repensés ainsi qu'un cinéma entièrement réhabilité ;

Considérant l'attachement des Fontenaisiens à ces équipements et les interrogations exprimées quant à l'avenir du projet ;

Le Conseil municipal de Fontenay-aux-Roses émet le vœu :

- Que Vallée Sud Grand Paris confirme son engagement en faveur de la poursuite du projet de réhabilitation du Théâtre des Sources et du cinéma Le Scarron dans le respect des engagements déjà pris ;
- Que les caractéristiques du projet élaboré avec les équipes du théâtre et du cinéma soient préservées afin de garantir l'ambition culturelle initialement définie ;
- Que la Ville de Fontenay-aux-Roses, l'Equipe du Théâtre et Vallée Sud Grand Paris poursuivent un dialogue étroit et transparent tout au long de la réalisation du projet ;
- Que soient engagées, dès à présent, les réflexions nécessaires à la préparation de l'ouverture dès 2028 de l'équipement rénové, notamment en matière de gouvernance, de modèle de fonctionnement, de programmation culturelle et d'association des habitants ;
- Que le présent vœu soit transmis au Président de Vallée Sud Grand Paris ainsi qu'aux conseillers territoriaux représentant la commune.

Le Conseil municipal réaffirme ainsi son attachement au maintien d'une offre culturelle ambitieuse à Fontenay-aux-Roses et souhaite que ce projet structurant puisse aboutir dans les meilleures conditions au bénéfice des habitants, des artistes, des générations futures et au rayonnement culturel de vallée Sud Grand Paris territoire de culture.

Amendement N°1 :

Délibération relative à la création d'une Commission extra-municipale Urbanisme et Aménagement

Groupe : Fontenay au cœur

EXPOSÉ DES MOTIFS

La présente délibération vise à créer une Commission extra-municipale Urbanisme et Aménagement.

Toutefois, cette instance n'est pas une création nouvelle. Une première Commission extra-municipale Urbanisme et Aménagement a été créée par délibération du Conseil municipal du 19 décembre 2014, présentée par le Maire adjoint à l'urbanisme : Michel Faye. Elle a ensuite été renouvelée par délibération du 4 février 2021.

Les objectifs poursuivis aujourd'hui sont identiques à ceux qui avaient justifié les délibérations précédentes : information des habitants, concertation, participation citoyenne, transparence de l'action publique et accompagnement des projets urbains structurants.

La première réunion de cette commission, en mars 2015, avait réuni 44 participants représentant les différents acteurs de la ville : élus, associations, amicales de locataires, acteurs économiques et professionnels de l'aménagement. Le travail et l'intérêt confirmés pour cette commission démontre le rôle concret de cette instance dans le dialogue local et l'importance d'inscrire cette commission dans la continuité.

Par ailleurs, la délibération de 2021 fixait explicitement la composition de la commission, notamment la représentation de l'opposition municipale, du monde associatif, des conseils de quartier, des personnes qualifiées et des autres collectivités publiques.

La présente délibération ne comporte plus ces garanties et renvoie l'intégralité de la composition ainsi que les modalités de fonctionnement à une décision ultérieure de l'exécutif municipal. Il s'agit donc d'un recule démocratique par rapport à 2021.

Afin de renforcer la transparence annoncée par la délibération, de garantir la représentation pluraliste des acteurs du territoire et de préciser les missions de la commission, il est proposé les modifications suivantes.

DISPOSITIF

Article 1

Remplacer les mots : « créer une Commission » par : « renouveler la Commission extra-municipale Urbanisme et Aménagement ».

Article 2

Compléter l'article 2 par les alinéas suivants :

« La Commission est composée de cinq collèges :

- un collège des élus municipaux comprenant une représentation de la majorité et de l'opposition ;
- un collège des associations ;
- un collège des conseils de quartier ;
- un collège des personnes qualifiées ;
- un collège des représentants des autres administrations ou collectivités.

La composition détaillée de ces collèges est soumise à l'approbation du Conseil municipal.

La Commission est chargée :

- de favoriser l'information des habitants sur les projets structurants de la commune ;

- de recueillir les observations, attentes et propositions des habitants et des acteurs locaux
- de contribuer à la transparence de l'action publique et à la participation citoyenne ;
- de contribuer à une meilleure appropriation des projets par la population ;
- d'assurer un suivi de l'évolution démographique de la commune et de ses conséquences sur les besoins en logements, équipements publics, services à la population, mobilités et infrastructures ;
- d'émettre toute recommandation utile sur l'adaptation des politiques d'aménagement aux évolutions démographiques du territoire.

La Commission présente au moins une fois par an au Conseil municipal un bilan de ses travaux. Ce bilan est rendu public. »

Article 3

Ajouter un article ainsi rédigé :

« Un règlement intérieur définissant les modalités de fonctionnement, les règles de convocation, les conditions de publicité des travaux et les modalités de désignation des membres est soumis à l'approbation du Conseil municipal dans un délai de six mois à compter de la création de la Commission. »